Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Recu en préfecture le 25/04/2024

Publié le



ID: 001-210102901-20240422-2024034-DE

des DÉLIBÉRATIONS

-=o0o=-

du CONSEIL MUNICIPAL

2024034

de la COMMUNE de PÉROUGES

(Sec. 1927) (Sec. 193)		
		Séance du 22 Avril 2024
Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal :	15	L'an deux mil vingt-quatre et les vingt-deux avril à 19h00, le Conseil
En exercice:	15	municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au
Présents :	11	nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous
Votants :	15	la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,
Date de la convocation		1
12 AVRIL 2024		
Date d'affichage		
12/03/2024		Présents Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Maryvon
12/03/2024		Présents Nathalie MICOLAS, Jean-Luc

Présents Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Paul VERNAY, Gérard FLEJOU, Alain MORGILLO, Marlène BLASQUEZ

<u>Absents excusés:</u> Frédéric **MALBOS** donne pouvoir à Paul **VERNAY** Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE** donne pouvoir à Jean-Luc **VIBERT**

Paul **SAISSET** donne pouvoir à Eric **MEUNIER**

Philippe **LAMBERT** donne pouvoir à Christelle **MORTEL**

Madame Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :

TARIFS POUR LE STATIONNEMENT DES BUS

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place un tarif pour le stationnement des bus.

Elle informe qu'aujourd'hui, les bus se stationnent gratuitement. Pour limiter le nombre de bus stationnés sur le parking, il convient de mettre en place un règlement de 50€ par jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 2 abstentions :

- ACCEPTE la mise en place d'un tarif de 50€ par jours pour le stationnement des bus.

Le Maire, Nathalie MICOLAS

